

PROGRAMME DE FORMATION

Le rapport successoral

La formation que nous vous proposons vise à donner un véritable «mode d'emploi» pour mener à bien cette mission de conseil auprès de vos clients. L'objectif est de connaître et maîtriser les conversations utiles à tenir à vos clients, sur tous les aspects patrimoniaux : civil, fiscal et social...

Date:	PAS DATE
Durée:	3 heures
Type / Prix:	190 €
Prérequis:	• Connaissances de base de la fiscalité successorale • Connaissances de base des successions et donations • Avoir une pratique du conseil patrimonial.
Objectifs:	• Connaître les règles du rapport successoral afin d'anticiper le règlement et le partage de la succession • Connaître le régime juridique du partage en présence de donations antérieures, les écueils et pièges à éviter

Le rappel fiscal

- Les modalités du rappel fiscal
- Cas pratique

Le rapport civil

- Le domaine d'application
- Les modalités du rapport
- Les cas particuliers
- Cas pratiques

Les aménagements conventionnels

- La clause de rapport forfaitaire
- La clause d'imputation sur la réserve globale
- Cas pratique

Les situations particulières

- Le rapport des dettes
- La renonciation à succession
- La communauté universelle

CGPI / Courtiers

- IAS / DDA : 2 heures

Notaires

- 2 heures | N° d'homologation CSN 202401188

Experts-comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Distanciel

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Contenu pédagogique:

Heures réglementaires:

Format:

Moyen pédagogique:

Public visé:

Moyen d'evaluation:

Quiz de validation des compétences
acquises

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

